ASSEMBLÉE NATIONALE

MAIRIE
29 AVR. 2021
CHAMPFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Damien PICHEREAU
Député de la Sarthe
Vice-Président de la Commission Développement durable et Aménagement du territoire
Président du Groupe d'études « Véhicules terrestres »

Madame le Maire Brigitte ZÉNITER
5, place des Vignes
72610 CHAMPFLEUR

Le Mans,
Le 23 avril 2021,

Madame le Maire,

La numérisation des entreprises est un enjeu d'avenir et de développement majeur de notre activité. La France, et en particulier la Sarthe, doivent continuer à entrer pleinement dans le numérique en équipant tous nos territoires d'un réseau internet fiable et fonctionnel.

C'est pourquoi le Gouvernement et la majorité présidentielle s'engagent aux côtés de toutes les entreprises de moins 11 salariés, tous secteurs d'activités confondus, en mettant à leur disposition **une aide numérique de 500 euros destinée à couvrir leurs coûts de numérisation.** Le dispositif, initialement prévu jusqu'au 31 mars 2021, **est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.** Cette aide, qui intervient dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, des artisans et des professionnels libéraux, a déjà été sollicitée par 27 000 entreprises.

Je ne saurais que vous inciter à diffuser largement cette information auprès des commerçants et des petites entreprises de votre commune, qui peuvent avoir besoin d'un soutien financier à ce sujet. Ce chèque numérique permet aux petites entreprises de se doter des outils numériques indispensables à la poursuite et à la relance de leur activité. Cette aide prend en charge tout ou partie des coûts liés à une démarche de numérisation, que ce soit pour la vente, la promotion, la gestion ou encore les relations aux clients de l'entreprise.

Afin de bénéficier de cette aide, les entreprises doivent justifier avoir engagé des dépenses de numérisation pour un montant minimum de 450€ entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021. Le site de **France Num** : https://cheque.francenum.gouv.fr/ecom/ permet à toute entreprise de vérifier qu'elle est éligible à l'aide. C'est par ailleurs sur cette plateforme que s'effectue le dépôt de dossiers de candidature.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération et en ma pleine mobilisation aux côtés des entreprises de notre territoire.

Permanence Parlementaire - 18 rue Gougeard - 72000 Le Mans
Tél : 02 43 23 64 57 - Courriel : contact@damien-pichereau.fr